



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commerce

Question écrite n° 117526

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'aide à la création de galerie d'art dans les collectivités locales. En effet, de nombreuses villes petites ou moyennes, ou même grandes, ont vu leurs galeries d'art disparaître, du fait notamment du manque de rentabilité et des difficultés financières pour gérer un tel commerce, qui n'en est pas vraiment un. Parallèlement, des villes touristiques ont vu de nombreuses créations de galeries, liées au nombre de touristes souvent étrangers qui fréquentent ces sites particuliers. Toutefois, il serait souhaitable de maintenir un certain nombre de galerie d'art dans le plus grand nombre de villes possédant des écoles de beaux arts, ou des associations artistiques d'enfants ou d'adultes. En effet, une galerie est un lieu d'échange, de rayonnement de l'art et non seulement de revenus pour les artistes. Une galerie d'art apparaît comme un lieu de rayonnement local pour les artistes et la culture sur une commune. Il conviendrait donc de pouvoir imaginer un nouveau partenariat entre les collectivités qui souhaitent susciter la réouverture d'une galerie d'art et les pouvoirs publics, sûrement aidés par les régions et les départements pour donner un environnement financier favorable à la reprise d'un fonds de commerce sur le territoire d'une commune. Cette action pourrait sûrement être aussi interministérielle et faire appel à d'autres collègues du Gouvernement intéressés par l'objectif de cette suggestion, qui mériterait d'être étudiée car elle est vraiment l'expression du terrain.

Texte de la réponse

Les galeries d'art contemporain sont effectivement, sauf quelques exceptions, concentrées à Paris. Depuis les lois de décentralisation et tout particulièrement dans les années 1980, de nombreuses tentatives d'implantation de galeries ont vu le jour sous l'effet vraisemblable de la création des fonds régionaux d'art contemporain et du développement des centres d'art sur l'ensemble du territoire national. En dépit de ce mouvement et du rôle très actif des écoles territoriales des beaux-arts, très peu de ces galeries sont parvenues à s'implanter durablement. Les causes en sont l'attrait pour les collectionneurs du dynamisme de la place parisienne et les difficultés de trésorerie. La tendance semble, depuis quelques années, s'inverser et de nombreuses capitales régionales comme Lille, Nancy, Dijon, Marseille, Lyon, Clermont-Ferrand, Bordeaux, Nantes voient la création de nouvelles galeries. De nouveaux collectionneurs font leur apparition et n'hésitent plus à fréquenter les galeries locales et à se faire connaître dans leur région, autant qu'à Paris. En vue de soutenir le réseau des galeries privées, le Centre national des arts plastiques (CNAP) apporte des aides à la première exposition et au premier catalogue. En 2011, 37 galeries ont ainsi bénéficié d'un montant global de 121 000 euros sur l'ensemble du territoire national, dont une dizaine de galeries aidées en région. Le CNAP procède par ailleurs à l'enrichissement des collections publiques en contribuant au chiffre d'affaires des galeries pour un montant de 1 914 784 euros. Les fonds régionaux d'art contemporain pour leur part consacrent 1 424 885 euros aux achats effectués auprès des galeries françaises. Certaines villes apportent leur concours financier à des galeries implantées sur leur territoire, tant pour l'aide à l'installation que pour l'aide à la présence dans les foires nationales ou internationales de référence. Par ailleurs, en accord avec l'IFCIC (Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles), le ministre a rappelé le 11 octobre dernier tout son attachement à la mise en oeuvre de la garantie

de l'IFCIC au bénéfice des galeries d'art. Cette garantie bancaire aide déjà, en dehors du cinéma et de l'audiovisuel, le spectacle vivant, les professionnels du disque, les librairies et les galeries d'art si elles en font la demande.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117526

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2011, page 9683

Réponse publiée le : 20 décembre 2011, page 13311